



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Confirmation du concordat

Date de publication: SHAB - 08.04.2019

Numéro de publication: NA07-0000000093

Canton: GE

Entité de publication:

Tribunal civil de l'Etat Genève, Place du Bourg-de-Four 1,
1204 Genève

Homologation du concordat LE BOLERO SARL

Débiteurs:

LE BOLERO SARL

CHE-329.591.285

chemin Jean-Baptiste Vandelle 8

1290 Versoix

Par jugement du 18 mars 2019 le Tribunal de première instance de la République et Canton de Genève :

1.

A homologué le concordat ordinaire de LE BOLERO SARL aux termes duquel un dividende de 42 % sera payé dans les 15 jours à compter de l'entrée en force du présent jugement.

2.

A chargé M. Dominique GROSBETY, p.a Berney Associés sa, rue du Nant 8, 1211 Genève 6, de prendre les mesures de surveillance, de gestion et de liquidation nécessaires pour assurer l'exécution du concordat.

Confirmation du concordat: 18.03.2019

Organe décisionnel:

Tribunal civil de l'Etat Genève

Place du Bourg-de-Four 1

1204 Genève

Remarques juridiques: